CONDITIONS: DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellens emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & Co,
31 déc encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.
Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
(21 déc) DOUMEING & EUSELIER.

POUR TAMPICO.

La goëlette TALBOT JONES, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 barils, elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à
31 jan HARRISON, BROWN & Co.

A VENDRE.

La goëlette neuve MINERVE, du port de 64 tonneaux, arrivant de Louisville, où elle a été construite. Elle a 69 pieds de long, sur 21 de large et 5 pieds de creu. Elle a aussi une fausse quille à coulisses, faite pour naviguer dans les endroits où il y a peu d'eau et ne tire que 4½ pieds; bien mâtée et gréée. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse à coton d'en bas, ou à
PUECH & BEIN,
30 jan—3 rue de la Levée, No. 22.

POUR LIVERPOOL.

Le TALLAHASSEE, capitaine Glover, maintenant à la Presse-à-coton d'en haut, peut prendre 250 à 300 balles de coton. S'adresser à
29 jan BENJ. BOOTH & Co.

POUR MATAMORAS (dimanche, 2 février.)

La goëlette fine voilière PEARL, a besoin de 20 barils pour compléter son chargement et pourra prendre quelques passagers, ayant de beaux emménagemens. S'adresser au capitaine à bord, ou à
CARRIERE & BORDUZAT,
27 jan rue St-Louis, No. 11

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier HOPE, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO
24 jan rue Royale, No. 117

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol TRES-AMIGOS, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
24jan COURVAL, ACEBO & CO.

A FRETER.

Le brick de première classe GARNET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Burgess, du port d'environ 194 tonneaux, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau, No. 18.
17 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
14 jan rue Royale, No. 103.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
14 jan No. 103, rue Royale.

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 jan TUYES & CO.

A VENDRE ou A FRETER.

La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 3 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
FR. PERRET & GALLY,
11janv rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à
11 janv BENJ. BOOTH & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, à
TIERNAN, CUDDY & CO.
8 jan encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à
I. OGDEN & CO,
4 jan rue du Canal, No. 72.

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire J. I. GULNARE, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de frêt ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TIERNAN & CUDDY,
4 jan encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Carbonnet, ayant une partie de son chargement engagée. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
11 déc rue Royale, No. 103

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur ULYSSES, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO,
31 déc rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.

La goëlette PROTECTION, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
23 déc Thos. TOBY & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le fin voilier et beau navire SENATOR, capitaine Hart, de 500 tonneaux est prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord au capitaine, ou à
TIERNAN, CUDDY & CO,
28 déc coin Gravier et Tchoupitoulas.

ON offre à vendre à l'amiable la moitié indivise d'une HABITATION au bas de la ville, environ 3 milles de la ville, mesurant 1 arpent […] de face au fleuve sur 40 arpents de profondeur, […] avec tous les établissemens et animaux […] ainsi que de 42 esclaves de choix parfaitement acclimatés. Cette terre mérite l'attention des capitalistes, […] par sa proximité de la ville […] la briqueterie y établie.
Pour plus amples renseignemens s'adresser […] chez M. Alexandre Latour […]

Il a été déposé chez moi une caisse contenant des […] nous prions la personne à qui elle appartient […] la retirer en payant les frais […] FROMENTIN
24 jan—6

PROSPECTUS DE L'UNIVERSITE DE ST.-LOUIS, (MISSOURI).

CET établissement littéraire a été incorporé par un acte de la Législature de l'Etat, le 18 décembre 1832, sous le nom d'UNIVERSITE DE ST.-LOUIS, et autorisé à récompenser le mérite par des honneurs littéraires, et à jouir en général de tous les droits et privilèges qu'on accorde ordinairement aux Institutions de ce genre. Il y a de plusieurs autres avantages qui peuvent le recommander au public. La beauté et la salubrité du site, aux hauteurs de la ville de St.-Louis, éloigné de toute occasion de dissipation, est très favorable à l'étude, tandis que le voisinage du Mississipi facilite les moyens de communication avec tous les établissements qui se trouvent sur ce fleuve et sur les rivières qui lui sont tributaires. Les professeurs, au nombre de six, et membres du clergé catholique se dévouent entièrement à l'instruction de la jeunesse dans les vertus et les sciences, et ne négligent rien pour former le cœur et l'esprit de leurs élèves. Ils sont aidés dans cette entreprise de cinq maîtres séculiers.

SYSTEME D'INSTRUCTION.

Le cours d'instruction embrasse à la fois une éducation commerciale et classique, et est réglée de manière que les élèves puissent s'appliquer à l'étude de ces deux branches à la fois, ou seulement à l'une ou à l'autre selon leur destination et la volonté de leurs parents.
La partie commerciale comprend *la lecture, l'écriture, l'anglais et le français, la poésie, la rhétorique, l'histoire, la géographie, la mythologie, la tenue des livres, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'usage des globes, la trigonométrie et l'arpentage.*
La partie classique, outre les sciences ci-dessus désignées, comprend *le latin, le grec, la logique, la métaphysique, la philosophie morale, la physique et les mathématiques transcendantes.*
Si les parents le désirent, on enseigne l'Espagnol aux élèves des deux cours, sans rien ajouter au prix de la pension.
La langue usitée dans toutes les classes, excepté celles de Français et d'Espagnol, est la langue Anglaise; mais pendant les récréations, les élèves parlent Français ou Anglais sans distinction.

REGLES GENERALES.

L'année classique commence le 1er. de septembre et se termine le 31 juillet, jour où il y a un exercice public, suivi d'une distribution des prix, et où on confère le dégré de *Bachelier ès Arts* à ceux des élèves qui ont terminé leur cours, et qu'on en juge dignes. L'examen de toutes les classes se fait pendant les jours qui précèdent la distribution des prix. On confère le dégré de *Maîtres ès Arts* aux élèves qui après avoir fini leurs cours, auront consacré au moins deux ans à quelque profession littéraire. On accordera d'autres honneurs académiques au mérite et à la distinction dans les professions savantes.
Pendant les vacances annuelles du mois d'août, les élèves pourront ou visiter leurs parents, ou jouir des plaisirs de la campagne dans le voisinage salubre de St-Louis. Le premier lundi de chaque mois, on proclame en public les places que les élèves ont obtenues dans leurs classes respectives, et on donne des médaillons et des rubans, comme marques d'honneur, à ceux qui se seront distingués dans chaque classe. Le lendemain est un jour de récréation ainsi que chaque jeudi de l'année, et pendant ces jours on permet aux élèves de s'amuser à la promenade, à la pêche, à se baigner, &c. La chasse n'est permise que pendant les vacances du mois d'août. Les élèves sont en tout tems sous la surveillance immédiate d'un ou de plusieurs professeurs.
Tous les trois mois, on envoie aux parents ou aux tuteurs un bulletin détaillé sur le caractère, la conduite, la santé et les progrès des pensionnaires. Une fois par mois, on permet aux enfans d'aller voir leurs parents, s'ils demeurent dans la ville ou dans le voisinage, mais ils doivent être rentrés avant la nuit.
Un médecin habile visite journellement l'université, à laquelle est attachée une infirmerie, séparée des autres bâtisses, pour la tranquillité des malades, et afin d'éloigner tout danger en cas de maladie contagieuse. On soigne les malades avec la plus grande tendresse et exactitude.
La transgression des règles établies de l'Université se réprime avec douceur et fermeté. On n'a recours aux punitions corporelles que pour *les fautes grièves*, et il n'y a que le président, ou pendant son absence le vice-président, qui aient le droit de les infliger, mais si, malgré tous les efforts qu'on aurait faits pour réformer les élèves, il s'en trouvait qui fussent insubordonnés et incorrigibles, on serait forcé de les renvoyer à leurs parents ou à leurs agents.
Les exercices religieux sont ceux de l'église catholique, mais on reçoit des élèves de toute croyance, pourvu que, pour maintenir l'ordre et l'uniformité, ils consentent à assister avec leurs condisciples, aux exercices publics du service divin.
On ne reçoit aucun élève audessous de 8 ans, ni audessus de 16, si ce n'est qu'il n'y ait des raisons particulières pour les admettre à l'Université, et dans tous les cas, il faut que leur conduite soit sans reproche, et qu'ils sachent lire et écrire dans leur langue maternelle.

CONDITIONS:

Le prix de la pension y compris l'enseignement de toutes les branches susdites, ainsi que le blanchissage, raccommodage, frais de médecin, papier, plumes et encre; est de $150 par an, payables par sémestre et d'avance, et $10 d'entrée. La musique, le dessin, et les soins extraordinaires pendant les maladies sont à la charge des parents, les livres et les médicaments leur sont fournis aux prix des magasins.
On fera une déduction de $15 par an pour les parents qui voudront se charger du blanchissage et du raccommodage, et s'ils préfèrent employer un autre médecin, que celui de la maison, ou s'exposer à payer un compte régulier pour les visites en cas de maladie, on déduira $4 par an, et $16 pour ceux qui voudront fournir le papier, les plumes et l'encre à leurs enfans.
Les demi-pensionnaires paient $75 par an, et $5 d'entrée, ils déjeunent dînent et étudient à l'Université.
On ne fera aucune déduction pour l'absence des élèves, excepté en cas de maladie ou d'expulsion.

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS.

Chaque élève, en entrant, doit être pourvu au moins de deux habillements complets pour l'été, et de deux pour l'hiver, de six chemises, six mouchoirs de poche, six paires de bas, six serviettes, six essuie-mains, deux paires de souliers, ou de bottes, un chapeau noir, un casque, un manteau ou surtout pour l'hiver, un couteau, fourchette, cuiller, gobelet, et peignes et brosses. On peut se procurer tous ces articles à l'Université pourvu que les parents déposent une somme suffisante dans les mains de l'économe. L'uniforme qu'on a adressé et que les élèves portent les jours solennels, consiste en un habit de drap bleu, avec boutons dorés, et pantalon de même qualité pour l'hiver, et pantalon blanc pour l'été.
Il faut en outre qu'ils soient pourvus d'un pliant de grandeur convenable, d'un matelas, oreiller avec deux garnitures, deux paires de draps, deux couvertures et courte-pointe blanche. Si les parents le désirent, tous ces articles seront fournis à l'Université à raison de $8 par an.
Il ne sera permis à aucun élève d'avoir de l'argent dans ses propres mains; quant à l'argent pour les menus plaisirs les professeurs désirent qu'on n'accorde aux enfans que 12 1-2, ou 25 sous par semaine, et que la somme destinée à cet usage ($6 50 ou $13 par an) soit placée entre les mains de l'économe.
L'Université ne se chargera point des paiements pour l'habillement et les livres des enfants, si les parents négligent de déposer d'avance une somme suffisante pour faire face aux dépenses.
Lorsque les parents ou les tuteurs voudront retirer leurs enfants ou pupilles, ils en préviendront le président d'avance, et ils enverront la somme nécessaire pour les frais du voyage.
Les parents qui résident à une grande distance devront avoir à St-Louis, ou à la Nouvelle-Orléans, un agent, qui sera chargé de faire les paiemens aux échéances, et auquel on puisse adresser les enfants quand ils quittent l'Université.
MM. Sloo & Byrne à la Nouvelle-Orléans sont agents de l'Université pour l'Etat de la Louisiane, ils recevront les paiements, et enverront les enfants qui leur seront recommandés par les parents et les tuteurs.
Toutes les lettres envoyées ou reçues par les élèves, excepté celles de leurs parents, sont soumises à l'inspection du président, et comme les enfants sont naturellement portés à diminuer ou à exagérer, les parents, dans ces cas, feraient bien d'en écrire au président, ou à quelque membre de la faculté, afin qu'on connaisse les causes de mécontentement, s'il en existe et qu'on puisse y mettre ordre à tems.
Toutes les lettres envoyées soit au président, ou aux agents, ou aux élèves, doivent être affranchies.
On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant aux révds. MM. Maenhaut et Kindelon, à la Nelle Orléans; à M. l'abbé Brassac, Donaldsonville; M. l'abbé Rossi, Opelousas; M. l'abbé Blanc, Natchitoches; M. l'abbé de la Croix, paroisse St Jaques; Mme. Xavier, supre. Grand Coteau, et MM. Boyée & Barry, Alexandrie, Louisiane.
Au nom de la Faculté,
P. J. VERHAEGEN, président.
J. VAN DE VELDE, vice-président.
6 janv—1m3m

LE Revd. J. A. ELET, professeur à l'Université de St.-Louis et agent pour la dite université, a l'honneur d'informer les habitants de la Louisiane, qu'il vient d'arriver dans la ville de la Nelle-Orléans. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont priées de s'adresser à lui, à l'ancien couvent des Ursulines. Son départ est fixé pour le 1er. avril 1834.
1 janvier—1m

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe […] figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc FORSTALL & CO.

SEL—1500 sacs de Sel à bord du navire Lord Cochrane, en vente chez
[…] jan B. BOOTH & Co.

AVIS—M. FLEURY GENERALLY est mon fondé de procuration […] bénéfice d'inventaire

PAR A. B. ROMAN, GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'une vacance a eu lieu à la place de représentant au Congrès des Etats-Unis pour le troisième district congressionnel de l'Etat de Louisiane se composant des comtés d'Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia; et attendu qu'il est du devoir du gouverneur d'ordonner qu'une élection ait lieu pour remplir la dite vacance.
Je, en conséquence, émets cette proclamation ordonnant qu'une élection aura lieu dans le dit district, lundi, 3 mars prochain et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs du district de la susdite élection, et ordonnant à tous les juges de Paroisse, shérifs et autres officiers à ce préposés, de présider la dite élection aux jours susdits et dans les lieux ordinaires d'élection dans leurs comtés, paroisses et ressorts respectifs, et de voir à ce que la dite élection soit conduite, et les retours officiels d'icelle faits de la manière et dans le temps prescrits par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1834, et la 58ème année de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
27 jan—30 Geo. EUSTIS, sect. d'Etat.

VINS—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment d'excellents vins fins, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix très raisonnables, savoir:
Château Margaux en caisses de 12 bouteilles;
Château Haut-Brion, Boyerman, de 25 bouteilles;
St. Julien Médoc, de 12 bouteilles;
St. Estèphe Médoc, de 12 bouteilles;
St. Estèphe Médoc, en caisses de 24 demi bouteilles;
St. Seurin Médoc, de 12 bouteilles;
Sauterne [blanc,] do.
Sauterne de 24 bouteilles;
Chambertin, Hermitage de 12 bouteilles;
Bergerac de 50 bouteilles; Grave de 12 bouteilles;
Champagne 1ère. qualité; Joly.
En Barriques—St. Julien Médoc, Montferrand, Marsille. Il vend aussi pour l'usage des familles, du vin à 4, 5 et 6 escalins le gallon.
J. E. LOREILHE,
16 jan encoig. Bourbon et Douane.

VIEUX COGNAC—6 demi pipes de vieux Cognac de 1822, en déharquement du navire Eucharis, de Bordeaux et à vendre par
P. O. SORBE,
25 déc rue Royale, No. 113.

A VENDRE—Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard à 5 milles au-dessous de la ville, ayant 1 arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné par les propriétés de MM. B. Chauvin Delery et Hilaire St. Amand.
CHS. HATREL.
1 jan rue de Chartres, No. 123

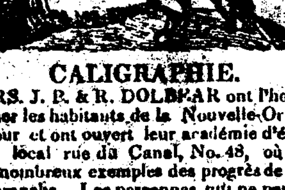

CALIGRAPHIE.

MESSRS. J. B. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'ils sont de retour et ont ouvert leur académie d'écriture dans leur ancien local rue du Canal, No. 48, où ils peuvent montrer de nombreux exemples des progrès de leurs élèves dans cette branche. Les personnes qui ne purent compléter lors de la mauvaise saison sont engagées à le faire sans aucuns frais additionnel. Les dames qui le désirent peuvent recevoir des leçons chez elles. Les témoignages suivants sont insérés pour la satisfaction des personnes qui n'ont pas encore été à même d'apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture enseigné par M. Dolbear et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par la rectitude et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons.
A. B. ROMAN.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction, et après cet examen c'est avec une vive satisfaction, que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.
A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. EGNEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.
L. BRINGIER. 24 jan

ON demande une bonne NOURRICE, on donnerait la préférence à une qui n'aurait pas d'enfant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 janv

LE DR. PARSON.
CHIRURGIEN, DENTISTE DE NEW-YORK.

A L'HONNEUR d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans et du voisinage qu'il a pris un logement chez Madame Fox, rue de Chartres, No. 147, où il fera toute espèce d'opérations sur les dents et gencives.
Il pose les dents *naturelles et artificielles* avec grande dextérité ainsi que des dents de *porcelaine* depuis une jusqu'à un ratelier complet.
Dès qu'on se voit du tartre on doit se faire […] dents, parceque la corrosion du tartre minera bientôt […] cine des dents, ce qui les fera tomber, et en portant soin pendant qu'il en est encore temps on leur rendra toute leur première beauté.
L'opération de plomber les dents quand elles sont gâtées est si importante qu'on ne peut trop la recommander au public. C'est ainsi que des milliers de dents que les douleurs qu'elles occasionnent, font arracher, pourraient être conservées pendant nombre d'années.
Le Dr. Parson espère qu'une pratique chirurgicale de nombre d'années lui méritera la confiance du public, il se charge d'extraire les dents les plus difficiles. Il vend les poudres les plus célèbres et des brosses à dents. Il se rendra au domicile des personnes qui le demanderont.
On peut prendre des renseignements au-près des docteurs suivants:
Dr. T. Mott, Dr. Thos. Boyd, New-York, Dr. Sense Dr. Harrell, de cette ville. 16 jan—1m

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.
M. WALTON,
23 déc rue de la Douane nos. 12 et 14.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.
F. GILLET & CO., No. 57, *rue de Chartres.*

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES Nouvelles, du printemps, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:
Belle mousseline française peinte; désindes français et anglais; fichus en gaze et mousseline de soie; gants fil d'Ecosse; boutil blanc et écru; toile grise; basin rayé pour pantalons; Basin piqué, blanc et en couleur; ginghas de fil; mousselines à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée; ouvré de fil; un assortiment général de bas et demi bas; gants de soie, blancs et noirs; franges en coton et en soie pour rideaux; parapluies, crêpe rose, bleu et noir; voiles de crêpe noir; rubans à ceinture blanc et noir, do. en couleur; voiles de bobinet blancs et noirs; bobinet uni et brodé; dentelle de fil; do. de bobinet; Nansouque; Percale blanche et en couleur; ouvré de Russie; mouchoirs imitation madras; soie à coudre noire, do. assortie, &c.
Marchandises Sèches du Nord.
Ginghas de coton; Cotonnades à carreaux, 7-8 et 4-4; Cotonnade épaisse et croisée; Coton blanc 7-8 et 4-4; Coton écru; Coutil à hamac, et un superbe assortiment […] couleur.
Aussi, ayant droit au drawback,
1 balle Pièces […]
[…] Mouchoirs indienne fond rouge;
[…] Mouchoirs coton à […]
[…] Soie à coudre.
[…] Ils recevront par le premier navire de Belfast un assortiment considérable de Toiles d'Irlande qu'ils vendront à des prix très modérés.

MARSEILLES WINE for sale […]
jan 18

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mercredi, 5 février 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Thomas Love, dans la rue Tchoupitoulas, le fonds d'un café et autres effets mobiliers. Et à la même heure dans la rue du Camp, en face du Théâtre américain, le fonds d'un autre café avec deux billards, lampes, billes, queues, &c. Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
29 jan W F C DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 11 février prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour compte de la succession de feu Jean Thiac, dans la rue St. Philippe, entre les rues Condé et Levée, le fonds d'une boutique de forgeron.
Conditions de la vente. 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour,
21 jan W F C DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 5 février 1834, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, les propriétés ci-après décrites, savoir:
Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 35 pieds de face (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds briquetés entre poteaux, et 33 en mur plein, et autres constructions dans la cour.
Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues du Craps et d'Amour, ayant environ 61 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison de deux appartements, deux cabinets et une mauvaise cuisine.
Conditions de la vente: La propriété de la rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, comptant, et celle du faubourg Marigny, dans la rue des Français à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés devant L H Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 6 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Dennison, les esclaves ci-après décrits, savoir:
Anne, négresse âgée de 45 ans; Sam, nègre âgé de 15 ans.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 25 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Manette Claver, une négresse nommée Rose, âgée d'environ 19 ans.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
20 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 février prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves ci-après décrits, savoir:
Patience, négresse âgée d'environ 23 ans et son enfant.
Harry, âgé d'environ deux ans.
Jenny, mulâtresse âgée d'environ 14 ans.
Tom, mulâtre âgé d'environ 16 ans.
Aussi, le bail de la maison de la rue du Camp, lequel bail expire le 1er. Novembre 1834.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 15 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Coulin, l'esclave suivant, savoir:
Aimée, négresse âgée d'environ 25 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
13 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Norbert Broutin, les esclaves suivans, savoir:
Marie, négresse créole, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.
Ben, nègre, âgé d'environ 34 ans, ouvrier confiseur, bon sujet.
Spencer, nègre, d'environ 23 ans, bon sujet, accoutumé à la vente du magasin.
Et aux mêmes temps et lieu, j'exposerai en vente pour compte de la dite succession, une action de $500 du Théâtre d'Orléans, portant hypothèque et donnant à l'acquéreur ses entrées au dit Théâtre, jusqu'au remboursement de la dite somme.
Conditions de la vente: Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et l'action du Théâtre d'Orléans, comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Féraud, notaire public. 13 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Peter McGrenl a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Garnet Nagle, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
24 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 février, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Nicholas Justin Hugon, les lots de terre ci-après décrits, savoir:
Deux lots de terre contigus, situés au nouveau faubourg […] désignés par les Nos. 10 et 11, de l'îlet No. 63 […] dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le […] et annexé à un acte du 2 juillet 1830, en l'é[…] Charles Janin, alors notaire. Les dits lots de terre ayant chacun (mesure française) 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Célestine et Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 7 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de la Pointe-Coupée—Vente publique par le juge de cette Paroisse, agissant comme encanteur.—Le jeudi, 24 février prochain, il sera offert en vente, à la Fausse-Rivière, sur l'habitation Joseph Curiel, en cette paroisse,
1°. UNE HABITATION, établie en sucrerie, ayant neuf arpens et un tiers de face à la Fausse Rivière sur 80 arpens de profondeur, ouvrant considérablement; 225 arpens défrichés et 100 arpens de souches de la dernière récolte, cette terre est très élevée, bien boisée, avec une belle cyprière; il existe sur cette habitation une maison spacieuse à deux étages, deux grands magasins, remises, &c., une belle sucrerie neuve, avec toutes les installations nécessaires à l'exploitation d'icelle; beau moulin à sucre horizontal, &c., cabanes à nègres, &c.
2°. 48 TETES DE BEAUX ESCLAVES des deux sexes, d'âges différents, dont plusieurs ouvriers, presque tous créoles.
3°. CHEVAUX, BESTIAUX, &c.
4°. Charrettes, Charrues et autres instruments aratoires.
5°. Divers meubles meublants et autres objets mobiliers.
6°. UNE AUTRE HABITATION sise en l'île de la Fausse Rivière, ayant 20 arpents de face, sur 40 de profondeur, propres à la culture de la canne ou du coton, avec les bâtisses, qui se trouvent dessus, maison et cabanes.
Conditions: Les deux habitations payables un dixième du prix d'adjudication, comptant, le reste à un, deux et trois ans, en mars 1835, mars 1836 et mars 1837.
Les esclaves, un dixième aussi comptant, le reste moitié en mars 1835 et moitié mars 1836.
Les animaux, les effets mobiliers et autres objets à un an. Les acquéreurs devront fournir leurs billets souscrits solidairement avec bonnes cautions, avec intérêts à 10 pour cent l'an en cas de non paiement à l'échéance. Les terres et esclaves restant hypothéqués jusqu'à final paiement. Les actes seront payés par les acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser sur les lieux.
Pointe-Coupée, 12 janvier 1834.
A. ROBIN,
18 jan—4,1ps juge et encanteur.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard—[…] Ve. Thos. […] la Levée […] paroisse […] 20 jours […]
Paroisse de […], 22 janvier 1834.
1 fév—3 J. LEONARD, juge.

[…] a besoin […] actions de […] l'Union […] P. J. […]

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 7 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, l'esclave ci-après décrit, savoir: Isaac, nègre.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
6 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Succession de P. B. Penny, Oliver Akin vs. E. W. Gregory et Noah Harrington junr., exécuteurs de P. B. Penny.—En vertu d'un jugement rendu dans cette affaire par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 29 janvier 1834, à midi, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de Terre situé dans le faubourg Lacourse, Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'îlet No. 20, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: $1675, avec intérêt et frais, payables comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Rég.
N B L'acte de vente sera passé par devant Wm Christy notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 5 février prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Thomas Love, dans la rue Tchoupitoulas, le fonds d'un café et autres effets mobiliers.
Conditions: Comptant. Par ordre de la cour,
28 j W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 25 Février 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Dominique Bouligny, les quatre Terrains ci-après décrits, appartenant au dit défunt et à Pierre Soulé, qui consent à la vente du tout, savoir:
Le Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital, et ayant 29 pieds, 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur 125 pieds 9 pouces de profondeur, et de face à la rue de l'Hôpital.
Le Lot No. 2, attenant au lot No. 1, et ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 3, attenant au lot No. 2, et ayant les mêmes dimensions.
Le lot No. 4, attenant au lot No. 3, et ayant les mêmes dimensions.
Et au même temps et lieu, j'exposerai en vente, pour compte de la succession du dit sieur Dominique, les esclaves suivans, savoir:
Bélizaire, mulâtre, âgé de 28 ans, bon maçon, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Nelson, mulâtre, âgé de 24 ans, excellent domestique de maison, garanti.
Richard, mulâtre, âgé de 19 ans, excellent cuisinier, garanti, &c.
Jean Baptiste, nègre, âgé de 51 ans, bon aux travaux de la ville, garanti.
Poches, nègre, âgé de 61 ans, do. do.
Eugène, quarteron, orphelin, âgé de 8 ans.
Auguste, mulâtre, âgé de 8 ans.
Enfield, griffe, âgé de 11 ans.
Césaire, griffe, âgé de 16 ans, bon maçon.
Clémentine, mulâtresse, âgée de 25 ans.
Fanny, négresse, âgée de 28 ans, blanchisseuse, un peu cuisinière.
Maria, négresse, âgée de 28 ans, et son enfant nommé John, âgé de 3 ans.
Sophie, négresse, très-âgée.
Conditions de la vente: Les lots de terre à 6, 12, 18 et 24 mois, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 22 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir:
La moitié indivise d'un Terrain situé sur le chemin du bayou, ayant 63 pieds de face au dit chemin et 260 pieds de profondeur de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison construite en briques entre poteaux, couverte en bardeaux, et une vieille cuisine en bois, en mauvais état.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, notaire pub., aux frais de l'acquéreur. 20 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 15 février 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wm. Hazard, les esclaves suivans, savoir:
Esther, négresse, âgée de 25 ans.
Rachel, négresse.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 jan

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 10 de février, ou plus tôt, à la Banque de la Compagnie de Banque et Canal, cinq piastres, quatrième vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par la 3ème. section de la Charte les souscripteurs qui manqueront de payer ce jour là, ou dans les dix jours suivants, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens déjà effectués.
Par ordre de la Direction,
29 jan L. F. GENERES, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

UNE élection de six directeurs pour servir à dater du second lundi de février prochain jusqu'au second lundi de février suivant, se tiendra à la maison de Banque, le 8 février prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction,
11 jan J. B. PERRAULT, caissier.

LE soussigné étant sur son départ pour France, offre à vendre les propriétés et esclaves suivans, savoir:
UNE HABITATION composée de 400 arpens de terre, située sur le petit Bogfalaya (lequel se jette dans le Tchifonté) à 3 milles environ de Covington. Il y a suffisamment de bonne terre pour faire tous les vivres nécessaires à l'entretien des nègres et animaux de l'habitation; tels que: riz, maïs et foin. Le reste est une pinière bien garnie de beaux arbres; sur cette terre il y a un beau moulin à eau à 2 scies, élevé, sur le Bogfalaya, lequel moulin vient d'être mis à neuf et sur le nouveau système, les établissemens sont, une maison de maître vaste et commode, une maison pour loger l'économe, magasin, écuries, étables, cabanes à nègres, deux diables, 10 paires bœufs de tire, charrettes, &c., en un mot cette habitation est très bien montée, et le tout dans le meilleur état possible.
C'est le site le plus agréable qui soit possible de rencontrer de l'autre bord du lac; la rivière passe à 30 pieds de la maison, et à côté est une source qui fournit continuellement une eau limpide et délicieuse; la chasse y est abondante, l'air pur et sain, et jamais le choléra ni la fièvre jaune n'ont visité cette demeure, qui est vraiment délicieuse l'été. Il faut joindre à tous ces agréments de la vie, les immenses avantages qu'on peut en retirer sous le rapport du revenu; cette propriété bien conduite, peut avec 10 ou 12 nègres donner par an $10,000, non seulement il y a beaucoup de pins […] mais elle est en outre bornée par d'immenses terres publiques.
UNE AUTRE HABITATION située à environ 2 milles plus haut, attenant à la même terre et sise sur une des branches du petit Bogfalaya, laquelle vient se jeter dans le dit petit Bogfalaya, ce qui occasionne que le premier moulin dont il est parlé ci-avant doit un passage au […] de celui-ci, lequel passage est fait.
Cette seconde habitation se compose de 300 arpens de terre bien fournie en pins, et entourée d'une grande quantité de terres publiques, d'un beau moulin construit il y a 2 ans, faisant marcher 2 scies qui vont aussi d'après le nouveau système, d'une belle maison de maître bâtie en même temps que le moulin, de cabanes à nègres, d'étables, d'écuries, d'une forge bien montée, de 2 diables, 8 paires bœufs de tire et enfin de tout ce qui convient à un établissement de ce genre; le site est aussi charmant, le chemin qui conduit aux sources passe devant la maison, comme sur la première habitation.
Le soussigné prévient les personnes qui voudraient acheter que dans les années de grandes sécheresses, les moulins manquent quelques fois d'eau pendant certains jours des mois de juin, juillet, août, et septembre, ce qui n'occasionne aucun tort puisque dans ces moments on arrange les moulins s'ils ont besoin de réparations, et que les nègres sont occupés à couper du bois et le charroyer au moulin qui dans la bonne saison scie ordinairement 5000 pieds chaque par jour.
De plus 600 arpens de Terre sur le Tchifonté et propres à l'établissement d'un moulin à scie, 600 autres arpents de terre (pinière) situés sur les bords de la rivière Abita, et presqu'attenant aux terres des deux habitations ci-dessus.

DE PLUS:

24 nègres de choix, tous jeunes et à la force de l'âge: chefs de moulin, bons scieurs, charpentiers, […] charretiers, […] bucherons, […] négresses toutes domestiques […] talents, tous ces esclaves sont bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la loi.
[…] établissements seront vendus ensemble ou séparément avec ou sans nègres. Les personnes qui désirent acheter à l'amiable, peuvent passer chez le soussigné, qui fera connaître les termes, conditions qui seront avantageux aux acquéreurs. Si d'ici au 20 février prochain, ces habitations et esclaves n'étaient pas vendus, ils le seront […]

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 7 février prochain, à 10 heures du matin, à la fonderie […] de la Presse […], pour compte des créanciers de Thomas Williams et T. Williams & Co., 700 barils de […] de Pittsburg, 30 boucauts de charbon de Lehigh, un cheval et une grande quantité de ferdoises.
Conditions: toutes sommes au-dessous de $200 comptant, et toutes sommes au-dessus à 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic. 27 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 10 février 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Bourgogne et Remparts, ayant 35 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 janvier

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le samedi, 15 février 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Terrain No. 4, dans l'îlet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Domaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.
Conditions: 1 an de terme, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 8 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, sans reserve.
Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété de M. McCauley, et du côté de la rue des Remparts par celle de M. Thomas Barrett. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, 42 pieds, 7 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces 6 lignes, (mesure anglaise.)
Les bâtisses consistent en une maison neuve à étage et en briques, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis séparés, chacun desquels peut retirer un loyer de $30 par mois. Il y a aussi une bonne cave et d'autres commodités dans la cour.
Un plan de la dite propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente. Les bâtisses sont situées à environ 50 pieds de la rue, laissant de la place pour une autre bâtisse. Il y a de plus suffisamment de place dans la cour pour bâtir des écuries, &c.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés et divisés par coupons, à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant Wm. Y Lewis, not. public. 24 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 8 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 20 ESCLAVES de prix, acclimatés et dont suivent les noms et qualités.
Ramsay, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellente pelle, pioche et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pelle et pioche.
Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, laboureur, excellente pelle, pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bonne pioche, pelle et hâche, et un peu couturier.
Williams, de 24 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henry de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et hâche.
Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, bucheur, briquetier et […] à la machine à vapeur.
Stephens, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, bonne hâche.
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do.
Hy. Cooper, de 27 ans, charretier et do.
Williams, de 24 ans, do. do.
Lamuel, de 27 ans, do. do.
Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur et do.
Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.
Jerry, de 20 ans, do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur et bucheron.
Emmanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et hâche.
Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.
Tous les esclaves ci-dessus dénommés s'entendent parfaitement à tout ce qui concerne le travail d'une briqueterie.
Conditions de la vente: Payable en mars 1835, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant Louis H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 jan

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 21 de février prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, il sera vendu la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Frédérick La Lande, savoir: Un tiers indivis de dix terrains situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, suivant plan tiré par Benj. Buisson, député arpenteur, le 22 mai 1833, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Ces terrains sont tous attenans l'un à l'autre, et forment la façade de l'îlet sur le quai des Dryades, entre les rues Félicité et St. André, et contiennent, chaque, 30 pieds de face sur 120 de profondeur, excepté le No. 1 qui a 32 pieds 6 pouces 2 1-2 lignes sur 120 pieds 4 lignes de profondeur; et le No. 10 qui a la même façade que le No. 1, mais 120 pieds 2 pouces de profondeur.
Conditions: Deux cinquièmes comptant, et le résidu le 15 février 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque. 22 jan.

BETAIL ANGLAIS.

DESCENDANT des sujets qui furent importés d'Angleterre au Kentucky, l'année 1817 par Lewis Sanders, Smith et Fergarder. La bonté de cette espèce est maintenant pleinement établie comme bien supérieure à toutes les autres pour le lait et la viande. Quelques jeunes taureaux et génisses de cette espèce supérieure, de la ferme de M. Sanders, sont maintenant en ville pour être vendus aux personnes qui désirent améliorer la race de leur bétail.
Aussi—Plusieurs vaches laitières de valeur et de jeunes veaux de bon sang et d'autres vaches avec de jeunes veaux, très remarquables pour le lait qu'elles donnent.
Pour montrer combien il s'en fait d'améliorations depuis l'introduction de cette espèce en Kentucky, M. S. a amené les beaux bœufs-gras qui ont remporté le prix à la dernière assemblée de la Société d'Agriculture de Lexington.

Le large bœuf rouge pesait,	3050 liv.
Le bœuf rouge ayant le front bigarré,	2720
Le gros bœuf âgé de 4 ans,	2440

On peut voir tout le bétail ci-dessus dans une des grandes bâtisses de M. Parkers, encoignure des rues du Commerce et St-Joseph, aujourd'hui, depuis une heure de l'après-midi.
M. S. y sera la plus grande partie de chaque jour, pour dire le prix, la race et donner tout autre détail sur le bétail. Pour plus amples renseignements, s'adresser à
SLOO & BYRNE,
15 jan rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

MONSIEUR BROCARD voulant se rendre aux vœux que lui ont exprimés plusieurs familles recommandables de cette ville vient de disposer un local très vaste pour former une école de musique, dans laquelle les élèves, puisant de bons principes, pourront avec l'émulation que donne toujours la rivalité, obtenir des résultats que la méthode ordinaire ne peut laisser espérer.
Cette école sera formée à l'instar du Conservatoire Royal de France.
Il y aura 3 classes.
Chaque classe durera une heure et demie.
Dans la première classe, la leçon sera partagée en deux parties; la première partie sera entièrement consacrée à la théorie musicale, et chaque élève devra sur un tableau exprès, faire l'application de ce que le maître aura dit. La seconde partie de la leçon sera employée à faire chanter les élèves en chœur, c'est-à-dire que des leçons seront disposées à 4 parties, que chaque partie étant graduée, le plus fort comme le plus faible pourra dans le même morceau, prendre la partie qui conviendra à sa force.
La seconde classe sera pour les élèves, qui sachant déjà un peu solfier, veulent apprendre à chanter. Dans cette classe préparatoire, [dite de vocalise] les élèves apprendront à moduler leur voix, à poser les sons, à faire la roulade, la cadence, à phraser; en un mot à donner de l'expression à une musique sans parole.
La 3ème. classe pour être suivie par toutes les personnes qui ont déjà chanté, et voudraient se perfectionner.
Pour la première classe, l'heure sera de midi à une heure et demie, les mardis, jeudis et samedis.
Pour la seconde classe, les jours seront les mêmes de 1 heure et demie à 3 heures.
La 3ème. classe, sera les lundis, mercredis et vendredis de 11 heures et demie à 1 heure.
Chaque élève ne pourra s'abonner que pour 3 mois au moins.
Le prix de chaque classe sera de 30 piastres pour le trimestre.
L'adresse de M. Brocard, est rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon. 28 jan—4,1ps

[…] débarquement du brick Lunar et à vendre par le soussigné,
100 caisses vin Rouge de St-Georges,
100 paniers vin de Chambertin,
20 paniers vin de Chablis.
JULES LE BLANC,
10 jan rue Royale, No. 103.

MAGASIN DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, un bel et élégant assortiment de voitures, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables pour du comptant, ou pour de bons billets.
29 jan M. WALTON.

MOUCHOIRS […]